

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 16 juin 2025 débutant à 19 h à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure:

- **Lot 5 388 440 du Cadastre du Québec (Zone Rv-6) – 2193, 7^e rue du Lac-Blanc**

La dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de démolition et avant l'émission d'un permis de construction. Ce terrain est dérogoire. Le bâtiment principal a été construit avant l'entrée en vigueur de la réglementation. La demande vise à réduire les marges de recul latérales du bâtiment projeté, à ± 2 mètres pour le côté droit et à 4 mètres pour le côté gauche au lieu de 6 mètres chacun tel que prévoit les sous-sections 6.2.3 et 6.2.5 du règlement de zonage.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donné à Saint-Ubalde, ce 27 mai 2025.


July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 27 mai 2025.


July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière